

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de P. POLANCO, Conseillère communale, relative au suivi de la motion
"Anderlecht, Coalition du 8 mai"

P. POLANCO donne lecture du texte suivant :

P. POLANCO geeft lezing van de volgende tekst:

Le 27 mars 2025, le Conseil communal d'Anderlecht a adopté la motion intitulée « Anderlecht, commune antifasciste – Coalition 8 mai ! ». Par cette motion, notre Commune a pris des engagements politiques clairs, publics et ambitieux : faire vivre le devoir de mémoire, résister à la banalisation de l'extrême droite, lutter activement contre les discours et actes de haine, et transmettre ces valeurs aux générations futures, notamment autour du 8 mai, jour de la victoire sur le nazisme.

Aujourd'hui, en ce 26 mars 2026, à quelques semaines du 8 mai, il est de notre responsabilité, comme Conseillers et Conseillères communaux, de veiller à ce que cette motion ne reste pas un texte symbolique, mais devienne une politique vivante, suivie et évaluée.

C'est pourquoi je souhaite interpellier le Collège sur le bilan de 2025 et les actions prévues pour 2026. Le bilan des actions menées depuis l'adoption de la motion.

Pouvez-vous nous dire :

- Quelles actions ont été menées en 2025 dans le cadre de cette motion ?
- Quelles initiatives de devoir de mémoire, de sensibilisation ou de lutte contre l'extrême droite ont été soutenues ou organisées par la commune ?
- Comment les articles 2 à 6 de la motion ont-ils été appliqués :
 - en matière de vigilance face aux discours de haine,
 - de cordon sanitaire médiatique,
 - et, le cas échéant, d'interdiction d'événements sur le territoire communal ?
- Un canal de communication structuré avec la Coalition 8 mai et la société civile a-t-il effectivement été mis en place, comme le prévoit la motion ? Et ce qui est prévu pour 2026, et en particulier pour le 8 mai

Pour l'année 2026 :

● Quelles actions concrètes le Collège prévoit-il pour faire vivre le 8 mai à Anderlecht?

● Des initiatives sont-elles prévues :

○ avec les écoles communales et la jeunesse,

○ avec les associations et la Coalition 8 mai,

○ ou au niveau de la sensibilisation des agents communaux ?

● Le Collège entend-il donner une visibilité politique et publique forte à ce 8 mai, conformément à l'esprit de la motion ?

Je voudrais aussi demander si:

● Le Collège est-il disposé à présenter un bilan annuel de la mise en œuvre de cette motion ?

● Envisage-t-il de désigner un ou des services de référence pour assurer un pilotage clair et continu de ces engagements ?

Pour notre part, nous considérons que le combat contre le fascisme, le racisme et l'extrême droite n'est pas acquis. Il nécessite de la constance, du courage politique et des actes concrets. C'est pourquoi nous reviendrons chaque année pour demander où en est la commune dans la mise en œuvre de cette motion. Je vous remercie pour vos réponses.

Madame l'Echevine DURAKI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen DURAKI geeft lezing van het volgend antwoord:

Je vous remercie pour votre interpellation, qui touche à un sujet fondamental : celui du devoir de mémoire, du respect des droits fondamentaux et de la transmission des valeurs démocratiques.

Je veux d'abord rappeler que la motion adoptée en mars 2025 constitue un engagement politique clair auquel le Collège reste profondément attaché. Il s'inscrit dans une dynamique plus large, transversale, portée par différents services communaux et en lien avec le tissu associatif.

Les actions menées en 2025 s'inscrivent dans cette continuité. La vigilance face aux discours de haine, le respect du cadre légal en matière d'occupation de l'espace public, ainsi que l'attention portée aux partenariats associatifs font partie du travail quotidien de l'Administration et des autorités communales.

Mais là où, concrètement, nous posons les bases les plus durables, c'est dans l'enseignement. Parce que c'est là que tout commence.

Dans nos écoles communales, ces enjeux sont bien intégrés dans les apprentissages, les équipes éducatives travaillent ces questions dans les cours d'histoire, d'actualité, mais aussi dans les cours de citoyenneté, avec une attention particulière portée à l'esprit critique, à la compréhension des mécanismes de discrimination et à la défense des valeurs démocratiques.

Nous avons également un partenariat avec le « CECP », qui accompagne nos équipes éducatives en citoyenneté dans le cadre d'un projet pilote, au sein duquel ces thématiques sont abordées.

En complément de ce travail de fond, plusieurs initiatives concrètes ont été et seront mises en œuvre.

Je pense notamment à la pose de pavés de mémoire : le 3 avril et le 13 avril prochain avec la présence de nos écoles communales.

Ces moments sont préparés en amont en classe, avec l'intervention de « l'Association pour la Mémoire de la Shoah », ainsi que de témoins de deuxième génération. Cela permet aux élèves de comprendre et d'apprendre ces enjeux mémoriels.

Concernant le 8 mai, en raison des vacances scolaires, une cérémonie patriotique sera organisée le 15 mai à l'initiative de la « Fédération Nationale des Combattants ». Cette cérémonie impliquera directement nos élèves : des classes du primaire de différentes écoles communales des élèves du secondaire Et la participation de « l'Académie de Musique ».

Les élèves seront pleinement acteurs, à travers un chant préparé avec l'Académie et des lectures de textes adaptés. En amont, un travail pédagogique sera mené en classe, notamment avec l'intervention d'une collaboratrice scientifique du « Musée de la Résistance », afin de donner du sens à cette démarche mémorielle.

Par ailleurs, nous développons dans l'enseignement d'autres projets porteurs de ces valeurs, comme les fresques pour la paix, qui impliquent des élèves tant dans l'enseignement ordinaire que spécialisé.

Ou encore des visites de lieux de culte dans l'enseignement secondaire, en collaboration avec le service des cultes et de la laïcité, afin de renforcer la compréhension mutuelle et le respect de chacun.

En ce qui concerne le pilotage et le suivi, Le Collège travaille sur une meilleure structuration de la mise en œuvre de cette motion, notamment en identifiant des services de référence et en renforçant la coordination avec les acteurs associatifs, dont la « Coalition du 8 mai ».

Enfin, le Collège entend poursuivre cette transmission mémorielle par des actes reflétant son engagement en faveur du pluralisme et du respect des droits fondamentaux. Et ces actes, nous les posons, en particulier auprès des jeunes générations.

P. POLANCO :

Je suis impressionnée pour tout ce qui a été fait, merci pour la réponse.